



SERVICE DES SPORTS

Téléphone : 04.94.01.46.58

Fax : 04.94.01.56.87

2018/2019

ECOLE MUNICIPALE  
de : .....

Fiche individuelle  
d'inscription

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : ..... 83260 LA CRAU

TÉLÉPHONE : Fixe ..... Portable : .....

ADRESSE MAIL : ..... @ .....

photo

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e) .....\*  père  mère  tuteur

- Autorise mon enfant (NOM, Prénom) .....  
à participer à l'école municipale ..... organisée le ..... de .....h.....à.....h.....  
au Complexe Sportif ..... (hors vacances scolaires).

- Autorise les personnes responsables à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident. \*

- Autorise la commune de LA CRAU à exploiter les photographies représentant mon enfant mineur, pour tout usage de reproduction et de représentation, conformément à la loi n° 70-643 du 17 juillet 1970, \*

- Déclare que mon enfant repartira du Complexe Sportif \* .....  
•  seul avec comme moyen de déplacement  à pied,  vélo,  engin motorisé.  
•  pris en charge par un adulte (Nom, Prénom).....

- Déclare être assuré en Responsabilité Civile et Individuelle Accident Corporel  
Compagnie d'assurance ..... N° de contrat.....

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école municipale des sports \*

- Personne à prévenir en cas d'accident :

NOM : .....

ADRESSE : .....

TEL : .....

\*cocher la case si accord

DATE : .....

SIGNATURE DES PARENTS OU DU RESPONSABLE LEGAL,

**Documents à fournir :**

- Une attestation d'assurance couvrant les risques extrascolaires,
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport,
- 1 Chèque pour le paiement de la cotisation.
- 1 Photo d'identité

# VILLE DE LA CRAU

## REGLEMENT INTERIEUR DES ECOLES MUNICIPALES DE SPORTS

L'école municipale des sports permet à l'enfant d'aborder une variété d'activités et ainsi de lui faciliter un choix pour s'orienter par la suite s'il le désire, vers un club.

L'école municipale est ouverte, selon le sport pratiqué, de fin septembre à fin juin.

L'admission à l'école municipale est gérée et administrée par le service des sports de la mairie ; il convient de retirer un dossier chaque année à la rentrée scolaire.

Les inscriptions ne seront définitives qu'après avoir rempli toutes les formalités parentales et avoir fourni l'ensemble des documents demandés.

Un calendrier des activités est défini chaque année faisant état de la date de début et de fin des cours, ainsi que de la période d'essai de 2 séances. A l'issue de cette période, l'inscription sera définitive.

En cas de conditions atmosphériques défavorables, certaines séances de l'activité nautique peuvent être annulées. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou remplacement des séances.

Les enfants inscrits aux activités nautiques du mercredi seront accompagnés par un agent communal, lors du transport aller-retour à la base nautique de Carqueiranne pris en charge par la Commune.

Enfin, il est rappelé que les enfants sont sous la responsabilité des éducateurs, uniquement durant le créneau de l'activité, et que par conséquent, il appartient aux parents de prendre toutes dispositions nécessaires pour les récupérer immédiatement après les heures de cours, ou après le retour à La Crau pour les activités nautiques.

Par délibération du Conseil Municipal, il a été décidé une participation financière annuelle et forfaitaire des familles, détaillée comme suit :

### TARIFS :

#### Activités nautiques :

- Pour un enfant : 85 € par période

#### Autres activités : Badminton, Boxe, Multisports.

- Pour un enfant : 30 € pour l'année, par activité

Signature pour accord